

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 janvier 2020

Présents: Patrick PERNIN, Marc BEYNET, Lionel ROUX, Alain BETTI, Sébastien CLAVEL, Éric DISDIER, Stéphanie PARISOT, Nathalie PASCAL, Aurélie RAMBAUD, Hervé SANDT, Martine SURGET.

Excusés:

Secrétaire de séance: Martine SURGET

Début de séance : 20h35

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage à Monsieur Joseph DISDIER disparu récemment et qui fut membre de l'équipe municipale de 1965 à 1995.

- ❖ Après relecture, le compte-rendu du Conseil municipal du 19 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.
- ❖ Approbation du PLU de la commune.

En présence de Mme Charlotte KUENTZ du bureau d'étude CHADO.

Suite aux remarques du commissaire enquêteur, des PPA, des participants à l'enquête publique et de l'Agence environnementale pour la protection des espaces agricoles quelques éléments ont été modifiés.

À savoir :

- Secteur Devant-Ville : la parcelle 89, déclarée non constructible, est remplacée par la parcelle 74.
- Vers l'Hermitage : un bâtiment à intégrer dans le terrain agricole.
- Ancienne ferme parcelle 63 (les Fourrés)
- Sur la parcelle 319 un petit espace prévu en constructible. Elle reste rattachée à la zone agricole protégée et sera donc inconstructible jusqu'à modification de la ZAP.
- Deux parcelles (famille Pascal) restent à urbaniser au fur et à mesure de l'installation des réseaux.
- Secteur constructible pour élevage de volailles Olivier : ce sera une zone agricole constructible avec bâtiments mobiles seulement. (pas d'incompatibilité avec le SCOT)
- La Moutouse : déplacement d'une parcelle constructible.

La délibération approuvant le PLU est votée à l'unanimité.

Ce PLU doit être envoyé à la préfecture le plus tôt possible. Le rapport d'enquête reste à la disposition du public pendant un an. Le contrôle de légalité a deux mois de délais pour la relecture et étude de la compatibilité avec le STADDET (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires).

- ❖ Schéma de distribution d'alimentation en eau potable de la commune.

Concerne l'alimentation éventuelle de maisons isolées dans certains hameaux. Le schéma sera annexé au PLU avec carte des différentes zones concernées pour déterminer le coût de l'alimentation de ces parcelles et garantir la pérennité du réseau.

L'approbation du schéma est votée à l'unanimité.

- ❖ Révision des taux de la taxe d'aménagement. (délibération obligatoire liée au PLU)

Propositions de M. le Maire :

- 1) Le taux uniforme sur la commune passe de 4% à 5% pour l'ensemble du territoire.
- 2) Zones particulières à urbaniser avec création de voies et des divers réseaux indispensables.
 - Lotissement communal St Roch
 - Les trois zones Devant-Ville
 - La zone du Serre de l'Aigle

Pour ces zones, la taxe d'aménagement est proposée à 10% à partir de 2021. S'il y a globalisation des travaux par les propriétaires, cette taxe sera supprimée pendant six ans.

Après discussions et argumentations et en attendant d'avoir le chiffrage exact des travaux, le taux reste fixé à 10%, quitte à proposer une nouvelle délibération si un ajustement s'avère nécessaire.

La délibération est approuvée avec 9 voix pour et 2 abstentions.

❖ Instauration du droit de préemption urbain (DPU)

Pour chaque vente de propriété urbaine, le notaire demande à la mairie si elle désire préempter ce bien.

L'instauration du droit de préemption urbain est votée à l'unanimité

❖ Taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles.

Taxe acquittée lors de la première cession d'un terrain devenu constructible est fixée à 10%.

L'instauration de cette taxe est votée à l'unanimité.

❖ Ouverture de crédits supplémentaires avant le vote des budgets primitifs 2020. (budget général et budget eau).

Les montants ont déjà été budgétés en 2019.

Une part de 25% reste à reverser pour la continuité de paiement des emprunts et certains investissements (factures entre le 1^{er} janvier et le 15 mars 2020) soit :

- Pour le budget général : 66056 euros
- Pour le budget eau : 29000 euros

La délibération est votée à l'unanimité.

❖ Adhésion de la commune à la Fédération Nationale des communes pastorales.

Pour défendre le pastoralisme dans les six départements de la région (environ 400 communes ont déjà adhéré.)

L'adhésion est votée à l'unanimité.

❖ Informations générales :

Projet cantine : - une étude des sols vient d'être réalisée.

- une consultation du bureau de contrôle SPS (Service Prévention Sécurité) est prévue prochainement.

- réunion avec l'architecte d'ici deux à trois semaines.

Fin de séance à 22h03